

Pampelonne : le préfet reprend la main

L'ultime délibération du dernier conseil municipal de l'année, jeudi soir, a ramené les élus à la séance précédente, celle du 24 octobre dernier

Un retour en arrière car par lettre datée du 23 novembre, le préfet a formulé un recours gracieux contre un vote des conseillers. « Par délibération, écrit Jean-Luc Vidélaïne, le conseil municipal a décidé d'arrêter le projet de concession de plage naturelle de Pampelonne ». Or, note le représentant de l'Etat, « la procédure d'élaboration de la concession de plage relève de ma pleine et entière compétence ».

Une erreur de droit qui ne pouvait permettre aux élus ramatuellois d'arrêter le projet de concession. Le conseil municipal a donc abrogé cette délibération. Non, sans pointer « quelques erreurs » dans les observations préfectorales. Le préfet indique ainsi, dans son recours : « la commune s'obstine à conserver comme objectif que l'emprise au sol des bâtiments d'exploitation

des lots de plage ne puisse dépasser 40% de la surface des lots dédiés aux activités annexes ».

Pourtant, conteste la municipalité de Ramatuelle, ce point a bien été retenu par l'Etat. L'objectif est mentionné dans le cahier des charges... rédigé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Des approximations préfectorales

Autre point de divergence, le nombre de matelas qui disparaîtront du sable de Pampelonne par rapport aux surfaces autorisées. A la connaissance de l'autorité préfectorale, « le projet de concession en cours n'a donné lieu à aucune expertise ou étude ». Le chiffre de 1000 matelas perdus avancé par la délibération est selon lui « un chiffre avancé sans aucune justification ».



Pampelonne, un écrin de rêve et un joyau unique au monde.

(Photo Patrice Lapoirie)

Un point clairement contesté par Ramatuelle : « Ce chiffre (entre 900 et 1000 matelas) résulte d'une étude qui a été présentée en réunion de concertation le 2 novem-

bre 2015 et publiée sur le site Internet de la Ville », indique le maire Roland Bruno.

L'élu Michel Courtin abonde : « Je trouve extra-or-

dinaire que le préfet dise cela alors que le bureau d'études les a compté un par un, grâce à un logiciel. »

Enquête publique jusqu'à mi-janvier

La municipalité a choisi de participer activement à l'enquête publique et formulera, encore, ses souhaits. Avec toujours un goût d'amertume pour le premier magistrat envers le décret-plage. « Ce décret n'est pas une bonne affaire pour Pampelonne ». Pas vraiment adapté au contexte : « Il y a, ici, de la place pour tout le monde : entre plages publiques et plages privées. »

Cette remise en perspective sur la forme, n'a pas pour autant bouleversé le calendrier. Depuis le 12 décembre, l'enquête publique est en cours en mairie. Elle se poursuivra jusqu'au 12 janvier prochain.